

## Enquête publique : PROJET du Parc du Volcan Plaine des Cafres, commune du Tampon.

Une enquête publique relative au projet de parc du volcan, se tient du 26 juin 2023 au 25 juillet 2023 inclus.

(<https://www.letampon.fr/toute-l-actualite-ville-2/articles/147-parc-du-volcan/781-parc-du-volcan>)

Pour rappel, l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION avait déjà émis un avis argumenté et public sur le projet des Tyroliennes, lors de la consultation publique du 24 juin au 8 juillet 2019 :

<http://citoyennedestpierre.viabloga.com/news/la-folie-des-grandeurs-au-tampon-ile-de-la-reunion>

### AVIS de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION

#### 1/ Une enquête publique mensongère, manipulation pour tromper la population.

Le projet de ce parc est désormais présenté soi-disant distinct du projet des 10 tyroliennes, projet des 10 tyroliennes rejeté par la CDPENAF le 25 janvier 2023, au motif que : « l'absence de cohérence entre l'étude d'impact, les plans de masse fournis et l'articulation avec le futur parc du Volcan ne permet pas de confirmer la bonne intégration paysagère du projet, malgré les bonnes intentions décrites dans l'étude d'impact ».

Le pétitionnaire indique que « le fait d'avoir dissocié ces deux projets comme l'ont autorisé les services de l'Etat dans son courrier, cela présente l'avantage de comprendre, d'adapter les effets cumulés pour rendre le projet prioritaire plus réaliste. C'est pour cette raison que le projet des tyroliennes est en phase de refonte ».

La Cour de Justice Européenne est pourtant claire : « L'objectif de la réglementation (CJUE C-2/07 28 février 2008) ne saurait en effet être détourné par un fractionnement des projets et ... l'absence de prise en considération de leur effet cumulatif ne doit pas avoir pour résultat pratique de les soustraire dans leur totalité à l'obligation d'évaluation alors que, pris ensemble, ils sont susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement au sens de l'article 2, paragraphe 1, de la directive 85/337 » (Arrêt du 21 septembre 1999, Commission/Irlande, C-392/96, Rec. p. I-5901, point 76).

Malgré ces points précédents, élément aggravant, les tyroliennes (ainsi que local tyroliennes, guichet ...) sont toujours présentées au public dans ce projet de parc du volcan, dans le cadre de cette enquête publique actuelle, comme tout un chacun peut le constater en page 9 de la Note de présentation non technique disponible en ligne pour tout le public ! (Cf PJ7 - AUE Parc du Volcan - Note de présentation non technique surligné)

En voici ci-dessous une image extraite. Image aussi présente page 5 dans l'avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale de La Réunion) !

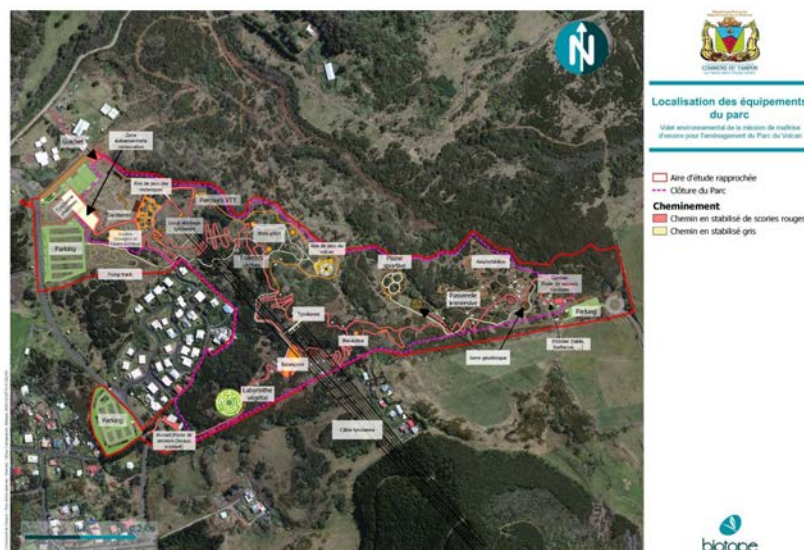


Figure 2 : Plan masse du projet du Parc du Volcan

Cette enquête publique est mensongère. Elle ne peut être validée.

## 2/ Ce projet n'a ni justification ni rentabilité économique démontrées !

- Le coût d'investissement, dépassant les 15 millions d'euros, est exorbitant. Et aucune estimation du coût de fonctionnement n'est présentée dans le dossier, ce qui est une aberration.

Ce projet ne peut que se transformer en gouffre financier catastrophique, à la charge de la population.

- De fait, tout le monde pourra le noter, ce projet ne fait référence à aucune étude de marché et ne fournit aucune estimation de la quantité minimum de clients nécessaires pour assurer sa rentabilité, et évidemment aucun budget prévisionnel d'exploitation.

- Ce projet fait aussi fi des structures qui existent déjà sur l'île comme à Sainte-Marie, Saint-Pierre ... sans oublier les parcs aventure dans les forêts de cryptomérias à Cilaos, aux Makes ...

- « L'objectif de fréquentation annuelle est de 350 000 visiteurs, soit une moyenne d'environ 960 visiteurs/jour. »

Sur quelle étude objective ?

Le dossier de présentation qui justifiait précédemment les tyroliennes lors de la consultation électronique de 2019, se bornait juste à énoncer que « près de 311 000 véhicules transitent chaque année par Bourg-Murat » de manière très vague sans aucune analyse de ces passages ... ce qui révèle au mieux de l'amateurisme, au pire l'affichage d'un chiffre élevé pour tenter de manipuler l'opinion.

Le projet actuel ose prétendre dans sa note de présentation que « Le Parc du Volcan prendra appui sur la fréquentation importante de la Cité du Volcan et du Piton de la Fournaise et permettra d'attirer un public large de visiteurs à Bourg Murat. »

Capter le flux de visiteurs se rendant au volcan ?

Il y a manifestement là encore, soit un manque d'analyse, soit une tromperie.

Aller au volcan, site naturel préservé, classé au patrimoine mondial, pour l'admirer ou/et y randonner, ou aller observer une éruption volcanique, cela n'a rien de commun avec un parc et/ou des tyroliennes, complètement artificiels !

- Ce projet supplémentaire de loisirs artificiels payants serait donc le modèle de développement que la commune du Tampon propose ?

Dans une île où une bonne partie de la population vit avec difficulté, est-ce ce genre de projets de loisirs artificiels PAYANTS, coûteux, aussi bien en termes d'investissement initial que d'entretien et de maintenance, et à la rentabilité économique non démontrée, qui serait à privilégier ?

N'y-a-t-il pas mieux à proposer avec l'argent public comme activités productrices d'emploi ?

Ce projet de parc du volcan n'a aucune utilité publique, et ne fait pas partie de structures essentielles pour l'économie locale.

Ce projet de parc du volcan constitue une gabegie financière.

## 3/ Ce projet porte atteinte au paysage en l'artificialisant.

Ce projet n'a pas de cohérence dans une île dont le pouvoir attracteur réside dans ses paysages naturels. Ce projet artificiel casse le caractère rural traditionnel de Bourg-Murat et va à l'encontre d'un modèle touristique soutenable qui devrait, tout au contraire, respecter l'authenticité locale.

L'impact visuel des câbles des tyroliennes, qui s'y ajouteront, encore plus voyants avec leur signalétique, constituera une pollution visuelle supplémentaire flagrante.

Ce projet de parc du volcan constitue une hérésie d'un modèle touristique de « l'ancien monde » !

#### 4/ Ce projet génère des nuisances inacceptables pour les riverains.

- nuisances sonores liées à la fréquentation du parc, et à l'exploitation de ces tyroliennes, au nombre de 10, faut-il le rappeler (bruit de fonctionnement, cris ...)
- des atteintes répétées à la vie privée par des survols proches bien pires qu'avec des drones !
- la MRAe a évoqué de façon très claire les nuisances sonores prévisibles et aléatoires, du projet du parc, et son constat est sévère sur cet aspect nettement insuffisant du projet, incapable de démontrer en l'état le respect des riverains.

La pollution sonore est un fléau connu à La Réunion, et tout le monde sait à quel point il est difficile de faire appliquer et respecter la réglementation à postériori.

Ce projet crée des problèmes là où il n'y en avait pas !

Le projet en l'état, n'est pas conforme à la santé de la population environnante, et doit être rejeté.

#### 5/ Ce projet présente un impact négatif sur la faune et la flore.

En particulier sur le papangue (*Circus maillardii*), le seul rapace endémique de notre île, protégé par arrêté ministériel et qui fréquente les lieux.

Aucune association de protection de l'Environnement ne peut raisonnablement cautionner ce risque supplémentaire pour notre rapace endémique dont la population n'était estimée qu'à seulement « environ 200 spécimens » il y a peu.

-Trafic routier, fréquentation humaine, bruits, démultipliés, et donc dérangements perturbateurs.

Ne pas détruire est préférable à « détruire et compenser » en gaspillant de l'argent public pour de la pseudo-compensation.

Ce projet, doit être analysé en prévoyant l'impact complémentaire des tyroliennes que l'on ne peut occulter (Cf 1/), aussi nous rappelons ici des points essentiels.

- les câbles présentent un risque de collision, et ce malgré une signalétique annoncée qui ne peut éliminer le risque
- le bruit généré par la fréquentation et les descentes, constitue des éléments perturbateurs indiscutables
- toute mesure compensatoire n'a aucun effet de réduction des impacts !

Les tyroliennes que l'on ne peut occulter (Cf 1/), portent atteinte à la flore du Piton Dugain, Espace Boisé Classé, avec la présence d'espèces végétales protégées et d'espèces végétales patrimoniales. L'implantation des structures, la fréquentation générée par l'accès du public, et donc l'exploitation de la structure ne pourront que contribuer à la dégradation à terme du site naturel et les mesures compensatoires envisagées ne sont pas suffisamment précises et détaillées et semblent plus relever de vœux pieux de la part du bureau d'études Biotope.

Il est par ailleurs notable que l'ONF opère une zone de renaturation sur le site, et qu'il est donc contradictoire de le dénaturer par une installation artificielle.

Par ailleurs, si le dossier de concertation Tyroliennes précisait que la plateforme communale de départ serait localisée de manière à éviter les espèces végétales protégées – « objectif zéro destruction » (Cf. p. 16), cette plateforme de départ pose notamment problème du fait de son emprise au sol (288 m<sup>2</sup> - Longueur 51,1m \* largeur 5,63m ; Cf. p. 8) et de sa localisation en plein Espace Boisé Classé avec présence d'espèces végétales protégées par arrêté ministériel et d'espèces végétales patrimoniales dont les listes respectives ne figurent étrangement pas au dossier de concertation. D'après la cartographie p. 15, cette plateforme communale de départ se situerait à priori en zone « d'habitats naturels à préserver en priorité » (zone en orange) avec présence avérée de flore patrimoniale protégée (plusieurs points rouges) et flore patrimoniale (plusieurs points jaunes), le dossier de concertation précisant en plus « qu'il est probable que des spécimens de flore patrimoniale et/ou protégée n'ait pas fait l'objet d'un relevé » (Cf. note sous la légende de la carte p. 15), et de plus la transplantation d'individus de flore patrimoniale n'est pas envisagée de manière systématique (que « si possible techniquement », Cf. p. 16).

En conclusion, l'AVIS de l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION, est **DÉFAVORABLE** :

**Nous nous opposons à ce projet parc du volcan (indiscutablement associé à celui des 10 tyroliennes), parc type « folie des grandeurs » et gouffre financier, sans utilité publique ni rentabilité économique démontrées, mais dont les impacts paysagers et environnementaux sont certains, sans oublier les nuisances pour les riverains.**

Le 17 juillet 2023.

Pour l'Association Citoyenne de Saint-Pierre-REUNION,  
le président, Gaëtan Hoarau.

Mail : [acsp974@orange.fr](mailto:acsp974@orange.fr)

Site : <http://citoyennedestpierre.viabloga.com>

Facebook : <https://www.facebook.com/acsp974>

0692 87 96 12

